

Point d'?

EIRENE

Service chrétien international pour la Paix

GVOM

Groupe Volontaires Outre-Mer

Novembre 2005 N° 28

Editorial

5 décembre, Journée internationale du Volontariat

Le 5 décembre est la Journée internationale du Volontariat. Cette date m'amène à réfléchir à l'évolution du volontariat au cours des dernières années.

Bref petit retour en arrière: en 1963, la première équipe des Gais Vagabonds Outre-Mer (GVOM) arrive en Haïti. Le rôle des volontaires est compris comme la participation active dans les paroisses en campagne, dans des projets déjà implantés comme la construction, l'enseignement, les cliniques médicales éloignées, le développement communautaire. Un des acquis de cette période a été de faire reconnaître l'engagement à court terme d'un à deux ans comme aussi sérieux qu'à long terme. C'était «révolutionnaire», tout à fait différent des cinq ans habituels des engagements de type missionnaires. Une diversification s'amorçait.

En 1977, GVOM est en Afrique, en Côte d'Ivoire notamment, dans un hôpital fondé et dirigé par l'église méthodiste anglaise. Le rôle des volontaires sur place est de tenter d'apporter un savoir-faire et de travailler dans le domaine de l'éducation, en pédiatrie par exemple. Il s'agit d'enseigner des règles d'hygiène et d'alimentation aux mamans. Le personnel de base est africain mais tous les cadres, les médecins, les administrateurs, l'infirmière chef sont des Européens. Comment africaniser l'hôpital? Il s'agit là d'un souci majeur. GVOM vit une phase de transition entre «la mission à l'ancienne» avec la vision du missionnaire comme une personne dévouée, autoritaire qui impose sa conviction religieuse, ses méthodes de travail et sa façon de vivre, et un état de coopération laïque compris comme un partenariat.

En 1980, les premiers volontaires arrivent au Nicaragua, ce sont des «éclaireurs» d'une nouvelle façon de s'engager comme volontaire. Pour la première fois, ces volontaires partent dans le cadre d'un projet et non plus dans celui d'une mission ou du projet d'une église. Par ailleurs, les projets émanent d'une collaboration directe avec un gouvernement qui a un objectif de société différent.

Depuis, les partenaires se sont diversifiés: associations locales ou régionales, ONG, groupements, municipalités progressistes, etc. Mais au-delà de ces évolutions, le dénominateur commun entre toutes ces formes d'engagements se situe dans l'aspect matériel qui se résume à l'essentiel. Les volontaires sont des militants. Ce qui prime pour eux, c'est une expérience de vie et de travail solidaires.



Photo: Martial Chollet

Qu'en est-il des volontaires aujourd'hui? Force est de constater que les exigences ont augmenté de la part des bailleurs de fonds et des candidats. La recherche de «professionnels» - mais les volontaires n'ont-ils pas été des professionnels de tout temps? - implique de la part de ces derniers des exigences matérielles accrues et beaucoup plus fréquentes. Le sens de l'engagement change. Le séjour à l'étranger est vu comme une expérience professionnelle de plus à inscrire dans son curriculum vitae. Dans le contexte socioéconomique actuel, le volontaire est toujours une personne engagée, mais différemment: le besoin de sécurité sur place et au retour tient une place importante.

La coopération technique évolue, toujours dans le sens de répondre au mieux aux besoins des pays du Sud. Mais le ou la volontaire évolue aussi. Cette forme de coopération va-t-elle perdurer? Les exigences toujours croissantes des volontaires mais aussi des institutions qui nous financent vont-elles desservir les associations? Gageons cependant que nous saurons et pourrons nous adapter à ces changements comme nos prédécesseurs ont su le faire tout au long de ces 40 dernières années.

Cécile Hétault

Informations tirées de témoignages recueillis auprès d' Elisabeth Bolliger, Jean-Pierre Wenger, Marion Held et Bernard Borel.

... précautions pour un volontariat pour la paix dans les Grands Lacs ?



Pour s'insérer dans une démarche pour la promotion de la paix telle que l'«Initiative de Genève pour la paix dans les Grands Lacs», le volontaire du Nord sera lui-même un acteur de la paix au même titre que les partenaires du réseau sur place. Son travail technique est un support et un ancrage au travail de dialogue et de médiation au sens large qui accompagne en toile de fond le projet dans lequel il agit. Le volontaire du Nord accompagne un processus qu'il peut lui-même enrichir.

«On atteint pas la paix et la réconciliation, mais on trace des chemins qui mènent vers ces deux idéaux.»

*Daniel Jeanneret,
ex volontaire d'EIRENE,
spécialiste en gestion de conflits*

Le rôle du volontaire

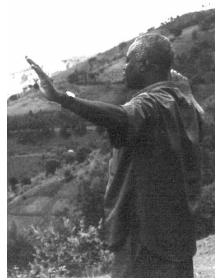
Le volontaire joue un rôle d'interpellation en tant qu'input externe au conflit, notamment en illustrant des situations par des expériences issues d'autres cultures. Son regard externe et critique constitue un atout majeur dans un processus de décentration identitaire: il peut ainsi, dans certains cas, se transformer en «grain de sable» pour gripper le cercle vicieux des clivages identitaires. A ce niveau, l'approche personnelle du volontaire, ouverte à l'altérité et débarrassée de tout paternalisme, est déterminante.



«Seule une collaboration quotidienne équilibrée peut mener à la remise en question de préjugés liés à l'identité: ceux-ci sont bien souvent de même nature entre l'Africain et le Blanc, qu'entre ethnies. Les démasquer dans un contexte interculturel peut amener, par effet miroir, à une déconstruction au niveau interethnique.»

*Pacifique Bayongwa,
informaticien congolais*

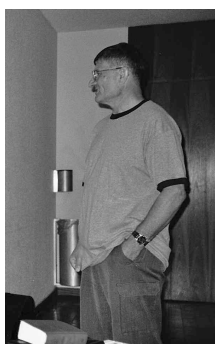
Le volontaire joue un rôle de témoin. Sa présence et son accompagnement sont une forme de solidarité qui permet de mieux faire exister la réalité des Grands Lacs aux yeux du monde. Son engagement témoigne aussi de la corresponsabilité face à des enjeux qui dépassent le strict cadre de la région des Grands Lacs. Il a également un rôle à jouer dans la constitution d'un espace public pour chercher à surmonter le déficit de débat et de concertation dans la région. L'indépendance politique et l'engagement personnel du volontaire lui permet d'inscrire son action dans une démarche de solidarité citoyenne en faveur de l'humain. Les conditions salariales obligent le volontaire à partager les réalités quotidiennes des partenaires et à vivre près des problèmes qu'il prétend aider à résoudre: sa connaissance du terrain et sa crédibilité en sont favorisées.



«L'humain est supranational, et son service confère le droit d'intervenir partout comme chez soi. Il faudra simplement, pour éviter de justifier le reproche d'ingérence impérialiste, veiller impérieusement au style d'intervention. Le bon style d'intervention consiste à commencer par le respect. Ce respect anti-impérialiste consiste en une écoute juste et une parole sans mensonge qui poussent chacun à admettre et assumer ses responsabilités.»

Laurien Ntezimana, théologien laïc rwandais

Le volontaire joue un rôle de catalyseur. Répétons-le, le potentiel de paix appartient à la région, mais le volontaire permet de souligner les éléments de tension et de régulation dans les rapports sociaux. Les expériences qu'il peut capitaliser doivent ensuite être validées par la communauté pour appropriation. A ce niveau, la confiance et le lien humain qui peuvent s'instaurer entre le volontaire et ses partenaires sont déterminants. La flexibilité du cadre du volontariat constitue un atout dans la souplesse et la créativité qu'il permet face à la diversité des situations humaines.



«Les gens sur le terrain ont déjà des idées concernant la paix, voire la réconciliation. Les "locaux" ont besoin d'un interlocuteur pour partager, d'une personne qui sait écouter et à partir de là, encourager la population à trouver une ou des solutions qui sont à leur mesure. Le volontaire est une personne miroir qui renvoie l'image... Pour une prise de conscience.»

Daniel Jeanneret

Sommaire

Editorial	5 décembre, Journée internationale du Volontariat
Quels atouts...	...et précautions pour un volontariat pour la paix dans les Grands Lacs
Départs	Jacques et Yvonne
Stage	Mon expérience à la ACCCS - Bluefields
La voix du Sud	L'impunité en Uruguay
BAT Témoignage	Plus de 7000 signatures

Le positionnement du volontaire

Pour être accepté en tant qu'acteur crédible, le volontaire doit impérativement exercer une neutralité active en dénonçant les injustices sans prendre parti, au nom d'une adhésion à des valeurs communes universelles qui préservent l'intégrité et la dignité humaine. Le risque le plus important pour le volontaire, dans ce contexte de crise identitaire, est d'être considéré comme partisan. De par son absence d'implication dans les événements du passé dont la région porte aujourd'hui les stigmates (le volontaire du Nord est blanc de peau comme d'esprit), il peut être à même de susciter plus facilement la confiance et faire comprendre à chaque groupe le sort dont les autres groupes sont victimes.

«Il est visible aujourd'hui que la région manque d'initiateurs et qu'on laisse place aux fausses rumeurs incendiaires. Une personne qui n'est pas de la région peut mieux jouer le rôle d'intercesseur, bien qu'il doive mettre une période de temps pour étudier ses stratégies.»

Pacifique Bayongwa

Le profil du volontaire

S'il est clair que le cadre de l'action doit répondre à certaines conditions, le profil du volontaire constitue néanmoins un élément déterminant pour la réussite et la pertinence d'un volontariat pour la paix.

Au niveau de ses compétences techniques (qualités de «faire») bien entendu: le volontaire doit posséder les compétences qui vont lui permettre de greffer son action à la promotion de la paix, de la médiation et du lien social. Ce sont ces compétences qui vont justifier sa présence aux yeux des partenaires locaux, puisqu'elles répondent à un besoin identifié par eux comme répondant à une préoccupation quotidienne.



«Le volontaire doit accepter que les gens libèrent la parole, même si elle n'est pas structurée.»

*René Sibomana,
animateur et formateur rwandais
de jeunes*

«L'européen court toujours le risque de représenter un colonisateur, un maître vis-à-vis de l'africain s'il ne fait aucun effort pour démystifier sa propre personne et se montrer solidaire. J'ai vu des volontaires essayer certaines de nos pratiques, il m'arrivait de rigoler, de voir combien ils étaient incapables de manger la pâte de maïs à la main ou, qu'ils ne pouvaient pas danser exactement comme nous sur la musique locale. Mais le fait que chacun essayait portait une signification bien particulière, très profonde, reflétant non seulement la solidarité mais aussi un signe de valorisation de la personne culturelle locale. C'était pour moi un signe de respect à mes origines, à ma culture et à ma condition. Réciproquement, je me suis disposé d'accepter leurs habitudes et leur culture, mais aussi leurs conseils et leurs critiques. On pouvait travailler ensemble.»

Pacifique Bayongwa

Au niveau de son approche humaine (qualités d'«être») surtout : plus que ses connaissances, c'est son ouverture à l'altérité et ses capacités d'apprentissages interculturelles qui importent. Le respect et la valorisation des valeurs et traditions du milieu où il s'insère sont au centre de sa démarche. Le volontaire est lui-même porteur de valeurs qui témoignent de son engagement personnel notamment au niveau associatif et citoyen, de ses motivations d'ordre éthiques, culturelles ou spirituelles et de sa vision du monde débarrassée du paternalisme latent. Il est clair qu'il doit aussi posséder ce qui est désormais appelé des «compétences humaines» qui favoriseront son insertion dans un milieu nouveau: l'écoute, la patience, la simplicité, la faculté de remettre en question ses propres schémas mentaux... Il doit également «savoir tomber» et assumer les limites de son «européanité». Néanmoins, comme dans tout travail sur le lien social, le risque subsiste que la «greffe» dans le pays d'affectation ne prenne pas, que les attentes soient frustrées. L'échange de personnes demeure un pari, celui que la rencontre humaine est porteuse de sens et de changement.

Jérôme Strobel, coordinateur de l'IDG

Jacques partira début 2006 pour son service civil et donnera un appui aux enseignants de la section informatique de l'Ecole Technique Paroissiale de Nyacurera au Rwanda.

Yvonne est enseignante et assistante sociale. Elle travaille actuellement au Salvador auprès d'ACISAM (Association de formation et investigation pour la santé mentale). Elle effectue un travail d'accompagnement, de conseil, de formation et d'animation de groupes de jeunes qui effectuent et animent les programmes de radios communautaires dans les zones rurales et semi-urbaines du nord des départements de San Salvador et de La Libertad.

Mon expérience à la ACCCS - Bluefields

Melina psychologue a effectué un stage de 8 mois au sein de l'ACCS:
Campagne contre le sida de la Côte atlantique au Nicaragua



Photos: Melina Esteban



Il est intéressant de voir comment on part souvent avec une idée pré-conçue des choses qu'on va réaliser, et comment on est finalement obligé de s'adapter une fois sur place car la réalité n'est pas la même que celle qu'on imaginait. Etre stagiaire nécessite des aptitudes telles que la motivation et la disponibilité. Cependant, je trouve cela très enrichissant parce qu'on apprend à improviser dans tout type de situation. Ce n'est pas tous les jours que j'ai pu réaliser des activités concernant le travail avec les personnes qui ont des problèmes liés aux drogues à Bluefields ou autres. Par contre, très souvent dans mon quotidien, j'ai du faire appel au bon sens de l'engagement et de la solidarité. (...)

Parfois, lorsqu'on est au bureau et si personne ne vient consulter le Centro de Informacion y Documentacion (CID), je vais passer du temps avec une partie du personnel qui est peut être aussi disponible à ce moment de la journée. Dans ces situations on apprend des choses sur la vie des habitants de Bluefields. Les femmes racontent la difficulté d'avoir un mari «embarcado», c'est-à-dire qui travaille sur un bateau de croisière nord américain. Il gagne un salaire intéressant comparé aux salaires de Bluefields permettant de subvenir aux besoins de toute une

famille; mais comparé aux salaires des marins nord américains, il est sous payé. Les femmes passent environ 9 mois toutes seules à la maison, souvent avec plusieurs enfants, et parfois avec les parents, beaux-parents, frères ou soeurs. Le problème du SIDA se pose dans ces situations car la fidélité est mise en doute. Parfois la femme croit qu'elle ne risque pas d'être contaminée avec le VIH car elle est fidèle, mais si le mari ne l'est pas, le danger de contamination est réel.

Obtenir ou observer le fruit d'un engagement quand on fait seulement un stage de 7 ou 10 mois n'est pas une tâche facile. Il faut mieux avoir une capacité d'analyse adéquate par rapport à la situation, car il faut être réaliste: Il faudrait un minimum de 2 ou 3 ans pour avoir le sentiment de réaliser quelque chose. Un des aspects positifs d'un stage, c'est de pouvoir faire une diversité de choses. Voici les différentes expériences que j'ai pu réaliser (...):

Les visites aux écoles sont nécessaires dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA. Il y a un manque de prise de conscience de l'importance du rôle des professeurs dans la sensibilisation des jeunes étudiants aux dangers des relations sexuelles non protégées. Certains professeurs

participaient avec enthousiasme au moment d'effectuer le questionnaire avec les élèves. Le but était de voir comment l'enseignant abordait le thème du VIH/SIDA avec les étudiants, ainsi que d'évaluer la facilité de celui-ci pour traiter les questions concernant la sexualité. Certains jeunes n'ont pas la possibilité de parler de sexualité avec leurs parents, c'est pourquoi il est important de savoir jusqu'à quel point ils peuvent avoir des informations à ce sujet à l'école. (...)

Information

La Campagne promeut le CID par des visites aux écoles et universités élargissant ainsi son accès aux jeunes. Une liste a été élaborée au sein de l'équipe pour demander à la direction de chaque institution le droit de coller des affiches et distribuer des brochures dans les bibliothèques pour que les étudiants sachent où s'adresser pour obtenir des informations non seulement sur le VIH/SIDA, mais aussi, le droit humain, la drogue, la médecine, la prostitution, la psychologie etc. Une base de données est également disponible avec des statistiques et des chiffres mis à jour sur le nombre de personnes infectées au niveau mondial et local.

Une autre façon d'avoir accès à la population de la RAAS (Région autonome de la côte atlantique),



c'est par la radio, étant donné qu'ici les gens écoutent la radio en même temps qu'ils effectuent leurs activités quotidiennes. L'ACCCS dispose d'un temps d'antenne pour parler du VIH/SIDA et faire passer le message qu'il est nécessaire de se protéger. Avec mon collègue du CID, et l'aide de plusieurs promoteurs qui travaillent avec les médias, nous avons élaboré un dialogue fictif pour attirer l'attention des jeunes et adolescents et les faire venir au CID.

Journée de solidarité VIH/SIDA

La journée était destinée à sensibiliser la population sur la nécessité de soutenir les personnes infectées par le VIH/SIDA au lieu de les rejeter par peur de contamination ou par ignorance des moyens de transmission. Toute l'équipe de l'ACCCS a participé à la préparation: organisation de jeux (en principe pour les enfants), diffusion de vidéos sur la problématique du VIH/SIDA. Un espace de danse, de dialogue et de vente de nourriture élaborée par des personnes solidaires était également prévu. Cette journée s'est déroulée avec succès avec une majorité d'enfants, même si tous les organismes travaillant sur le thème n'étaient pas présents.

J'apprécie d'avoir pu participer aux diverses activités et ainsi avoir un aperçu global de ce projet. J'ai beaucoup aimé participer aux

réunions de «auto-apoyo» pour les personnes qui ont un proche touché par un problème de drogue. Ces réunions sont très importantes et nécessaires pour l'appui psychologique. Chacun se présente au début des sessions car il y a souvent des nouveaux venus. L'activité commence avec un jeu de rôle pour nous faire rire et ainsi créer une bonne ambiance pour lancer la discussion. Ces réunions sont appréciées par les participants qui se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls à souffrir à cause de la drogue, directement ou indirectement.

Ce que les jeunes souhaitent

Il y a un manque d'argent pour créer un lieu de rencontre pour que les jeunes directement affectés par les drogues puissent trouver un appui. Ceci est, à mon avis, un projet à développer car l'addiction aux drogues est étroitement liée à la propagation du VIH/SIDA. Les jeunes qui consomment de la drogue n'ont pas forcément le courage ou l'envie de faire face à leurs familles ou d'autres personnes qui vont leur faire la morale pendant les réunions de «auto-apoyo». Ce serait génial d'avoir un lieu neutre où ils puissent venir en cas de besoin pour être entendus et non pas rejetés ou jugés.

Il y avait un centre de «Narcoticos Anonimos» qui n'existe plus et la

demande de la part des jeunes est forte d'avoir un lieu qui puisse remplacer ce dernier. Certains de ces jeunes ne sont peut-être pas en train de consommer de la drogue en ce moment mais la tentation est grande dans les rues. Il est très facile de tomber dans le piège de la drogue par manque d'appui.

La différence entre la Suisse et le Nicaragua à ce niveau n'est pas seulement de culture ou d'éducation, mais de budget. Ici il y a une grande population de jeunes en comparaison avec la Suisse, mais pas assez de lieux récréatifs ou d'activités pour les maintenir hors de danger de la drogue, de la prostitution et de la délinquance (...).

Mélina Esteban
Stagiaire au Nicaragua
L'intégralité de l'entretien est
disponible sur Internet :
www.gvom.ch

L'impunité en Uruguay

Elena Olivera est volontaire au SERPAJ, Service Paix et Justice, organisation non gouvernementale de défense des droits humains. Nathalie Ryan, Graciela Romero, María Eugenia Iglesias et Guillermo Payssé, avocats membres de l'équipe de travail, Raul Martinez et Mariana Albistur, membres de l'équipe d'éducation pour la paix et les droits humains, s'expriment sur la question de l'impunité en Uruguay.

Qu'entend-on par impunité ?

L'Uruguay a subi, de juin 1973 à mars 1985, une dictature civico-militaire durant laquelle des fonctionnaires de l'Etat, militaires, policiers ou civils, ont commis des violations de droits humains tels que disparitions forcées, tortures, assassinats.

Le premier gouvernement, après le retour à la démocratie, a promulgué, en décembre 1986, une loi de caducité de la prétention punitive de l'Etat: en résumé, l'Etat renonce à son pouvoir punitif pour les violations des droits humains commises, de juin 1973 à mars 1985, par des militaires et des policiers, pour des mobiles politiques ou dans l'exercice de leurs fonctions, à l'occasion d'actions ordonnées par les supérieurs hiérarchiques.

Quelles ont été les conséquences de cette loi ?

Aucun fonctionnaire étatique, civil ou militaire, auteur de violations de droits humains commises durant la dictature n'a été jugé. De plus, ils ont pu poursuivre leur carrière. Les militaires, par exemple, sont restés dans l'institution et ont même continué à grader. De manière plus générale et en dehors de toute poursuite pénale, il n'y a eu aucune auto-critique de la part de l'institution militaire ni aucune prise de responsabilité pour les crimes commis. Au contraire, le discours de certains représentants a assimilé ce qui s'était passé à des actes héroïques et patriotiques !

Par ailleurs, aucune recherche officielle n'a été entreprise pour déterminer ce qui s'était produit durant cette période. Le sort des disparus est resté inconnu, ainsi que celui des enfants nés en prison et enlevés à leur famille pour être

adoptés dans la clandestinité. Mais surtout le sujet est demeuré tabou dans la société. Les gens n'osaient pas parler de toute cette période. Ainsi, cette loi symbolise l'absence de justice, de vérité et de mémoire.

Qu'espèrent les ONGs de défense des droits humains du nouveau gouvernement progressiste ?

Pour nous et d'autres organisations de droits humains, la loi de caducité a toujours été entachée de nullité absolue du point de vue juridique. Par conséquent, nous espérons qu'un jour, cette loi soit officiellement déclarée nulle et inconstitutionnelle et soit par conséquent annulée ou abrogée.

Le nouveau gouvernement, élu en 2005, a manifesté une volonté politique exprimant sa préoccupation et son intérêt à effectuer des recherches et atteindre la vérité. Toutefois, aujourd'hui il ne parle plus d'annulation ou de dérogation de la loi d'impunité, mettant l'accent sur le poids de la légitimation populaire

volonté politique différente tant dans sa campagne électorale que dans son discours de prise de fonction, le 1^{er} mars 2005. Plus concrètement, il a appuyé et rendu possible la mise en oeuvre d'investigations dans les camps militaires 13 et 14. Pour comprendre ceci, il faut savoir qu'une poursuite pénale a été ouverte, il y a déjà plusieurs années, à l'encontre de Juan Carlos Blanco, ministre des relations extérieures durant la dictature, en raison de la disparition de Elena Quinteros. Celle-ci a été enlevée dans l'enceinte de l'ambassade du Venezuela alors qu'elle essayait de demander l'asile. Juan Carlos Blanco étant un civil, une poursuite pénale à son encontre est possible malgré la loi de caducité; cependant la cause a été ralentie à l'excès. Et justement, dans le cadre de cette poursuite pénale, il existe des indices qui laissent supposer qu'Elena Quinteros aurait été enterrée dans les camps militaires sus-mentionnés. En outre, les recherches effectuées par la commission pour la paix conduisent



Photo: Artigas Pessio

accordée par le référendum de 1989, argument que nous contestons. Ainsi, le nouveau gouvernement indique plutôt vouloir maintenir la loi mais en l'appliquant dans toute son amplitude. A ce jour, nous nous satisfaisons de cette position qui se traduit dans des actes concrets, en espérant qu'un jour, nous atteignons le pas définitif vers la vérité et la justice qui consisterait en l'annulation ou la dérogation de la loi de caducité.

Quels sont les actes concrets réalisés par le nouveau gouvernement ?

Il a publiquement marqué une

également à la conclusion que ces camps militaires auraient servi de cimetière clandestin. Dès lors, des recherches sérieuses et officielles s'imposaient. Toutefois les gouvernements n'avaient rien entrepris ou exigé à cet égard jusqu'à présent.

Il faut signaler également que le président Tabaré Vazquez a habilité la réouverture de causes judiciaires qui avaient été archivées alors qu'elles n'entraient pas dans le champ d'application de la loi de caducité. En outre, depuis l'avènement du nouveau gouvernement, de nouvelles poursuites pénales ont été ouvertes



Photo: Artigas Pessio

dans des cas de disparition et/ou d'assassinat; l'une d'elle est antérieure à la date d'application de la loi de caducité, car le crime a été commis peu de jours avant le coup d'état et la dissolution du parlement du 27 juin 1973. Dans les autres affaires, des civils sont impliqués ce qui exclut également l'application de la loi de caducité. Et pas n'importe quels civils! Il s'agit notamment de l'ex-dictateur, Juan María Bordaberry, prévenu pour les meurtres des législateurs uruguayens Zelmar Michelini et Hector Gutiérrez Ruiz. Juan Carlos Blanco, déjà cité précédemment, est également prévenu dans cette affaire.

Il faut encore signaler que le nouveau gouvernement a indiqué qu'il allait accorder des extraditions concernant des militaires uruguayens, ce qui constitue également un important changement d'attitude. Enfin il démontre une disposition différente quant aux archives de la terreur élaborées par le Ministère de la Défense et celui de l'Intérieur, en les déclassifiant ce qui permet leur consultation. Ceci est significatif car ces archives constituent des pièces et des preuves importantes dans d'éventuelles causes judiciaires. Il s'agit là de pas nouveaux, concrets dans le chemin vers la vérité et la justice.

On peut encore signaler que dans son discours du 1^{er} mars 2005, le nouveau président Tabaré Vazquez a proposé au nom de l'Etat la réparation pour toutes les victimes des faits survenus durant la dictature. A ce sujet, il faut préciser que la réparation intégrale pour victimes et/ou leurs proches n'implique pas seulement une compensation économique pour le tort matériel et moral subi, mais

qu'elle consiste en un ensemble de mesures de restitution, de réhabilitation et d'indemnisation, qui peuvent se traduire par des actions concrètes tendant à reconnaître la dignité des victimes et à maintenir leur mémoire.

Que demande aujourd'hui le mouvement de défense de droits humains au gouvernement ?

La nullité de la loi de caducité constitue un impératif légal et étique auquel l'Uruguay doit aspirer en tant que société démocratique respectueuse des droits humains et des accords et conventions ratifiés. On peut d'ailleurs relever que la Cour suprême de l'Argentine vient tout récemment de déclarer inconstitutionnelles et sans effet les lois d'obédience due et de point final, qui instituaient également un régime d'impunité. L'annulation ou l'abrogation de la loi de caducité nous semble dès lors un pas incontournable.

Elena Olivera

L'intégralité de l'entretien est disponible sur Internet : www.gvom.ch

Dans son discours du 1^{er} mars 2005, Tabaré Vazquez a publiquement indiqué qu'il était favorable aux droits humains, à la vérité et à la justice; que certains cas, comme ceux de Michelini-Guiterrez Ruiz et celui de la belle-fille du poète Gelman n'étaient pas compris dans le champ d'application de la loi de caducité; qu'il allait chercher les restes des disparus et que les recherches allaient s'initier dans le camp militaire 13.

Ce discours a été suivi d'actes concrets. Des actions pénales ont été commencées. Tout cela dérange beaucoup le milieu militaire et certains milieux politiques qui font des déclarations ou maintiennent des silences étranges quand ils devraient faire des déclarations.

Ainsi, c'est dans ce contexte que le mardi 21 juin, le secrétaire du Président, Gonzalo Fernandez, lors d'une conférence de presse, a confirmé que des faits antérieurs au coup d'état pourraient être soumis à poursuite pénale. Il a toutefois poursuivi que, comme n'importe quel délit, ils sont soumis à la prescription de l'action. Ce qui signifie que qu'en raison du temps écoulé, des faits illicites ne sont plus susceptibles de poursuites pénales.

Cette déclaration a fait tache dans le milieu des droits humains, ce d'autant plus qu'il s'agit du bras droit du président, qu'il est professeur de droit pénal degré 5 de l'Université (un haut degré ici), dont les théories juridiques sont citées dans les sentences des tribunaux nationaux, et qu'il connaît bien les instruments internationaux de droits humains.

Cette déclaration est interprétée comme un message de tranquillité aux militaires, et un message d'avertissement aux juges.

Ironie du sort, la prescription aurait été atteinte le 1^{er} mars 2005, jour de l'avènement du nouveau gouvernement progressiste.

Tout le débat tourne donc maintenant autour de la question de la prescription des poursuites pénales pour les cas qui pourraient être jugés malgré la loi de caducité.

En bref, certains juristes maintiennent que la prescription est atteinte. D'autres qu'il s'agit de crimes de lèse humanité, qui sont imprescriptibles. A cela, les premiers rétorquent que les instruments juridiques internationaux qui reconnaissent les crimes contre l'humanité et les déclarent imprescriptibles, sont postérieurs et ne peuvent pas être appliqués rétroactivement à des faits antérieurs à leur entrée en vigueur.

A cela, les seconds répondent que la déclaration de crimes contre l'humanité date de la Convention de Vienne, antérieure au coup d'état, où elle est considérée comme une norme impérative de droit international acceptée par la communauté internationale dans son ensemble.



Plus de 7000 signatures

Témoignages

En ce début d'automne, si nous faisons le point sur les dernières informations mondiales, rien de très réjouissant: fusions d'entreprises, pertes d'emploi, attentats, inondations en Suisse et ailleurs, cyclones à répétition, en particulier Wilma, etc. Si je vous dis «Hayrapétian», pensez-vous à une nouvelle fusion d'entreprise, à des terroristes ou à un nouveau cyclone? Non, rassurez-vous, cette fois il s'agit d'une bonne nouvelle: c'est le nom des deux jeunes femmes iraniennes, d'origine arménienne, en faveur desquelles nous avons remis, en octobre 2000, une pétition munie de plus de 7000 signatures, demandant qu'elles puissent rester en Suisse. Eh bien, imaginez-vous qu'elles viennent d'obtenir le permis B en septembre dernier. Elles m'ont priée de vous remercier toutes et tous de votre soutien à leur cause quasi-désespérée. Deuxième bonne nouvelle: la réussite d'une dame Sri-lankaise qui a eu l'occasion de suivre quelques-uns de nos cours et de profiter des facilités offertes par BAT. Dans son témoignage, elle tient à exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance. Une fois de plus, nous sommes heureux de relever que notre travail porte ses fruits. Donc gardons l'espoir! Ne nous laissons pas impressionner par toutes les mauvaises nouvelles; il reste, heureusement, toujours quelques lueurs d'espoir dans la grisaille de la vie courante.

Véra Cicéron, Animatrice

Je m'appelle Logarani Visuvalingam.

Je suis allée pour la première fois à la Bourse à Travail en 1991. Pour moi, c'était un des premiers lieux de contact avec les gens d'autres pays. BAT nous a beaucoup aidés pour connaître le pays, pour nous adapter et pour nous intégrer en Suisse, surtout parce qu'au début, on ne connaît pas grand-chose à la Suisse et qu'on a peur de tout.

Ensuite, j'ai suivi un cours de «formation à la recherche d'emploi». C'est très difficile de trouver du travail en Suisse quand on ne connaît pas bien le français et qu'on est d'un pays lointain. C'est pour ça que j'ai suivi les cours de français de BAT. Dans mon pays, le Sri-Lanka, j'étais enseignante et je voulais trouver un travail ici, où j'ai aussi le contact avec des enfants.

Après ma grossesse, j'ai repris contact avec BAT et j'ai pu suivre, en 2001 le «cours de cuisine pour personnes étrangères» qui était très intéressant et qui m'a permis de découvrir les différentes manières de cuisiner, de découvrir aussi des légumes et d'autres choses qu'on ne connaît pas dans notre pays, de connaître un choix de menus suisses variés, utiles aussi pour notre vie quotidienne. J'ai aussi découvert les différentes possibilités d'utilisation des produits pour notre santé. Enfin et surtout, ça m'a permis de trouver le travail qui me plaît.



Depuis 2001, je travaille à APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire). Je m'occupe des enfants pendant le dîner dans l'APEM et partage ce moment agréable avec eux. Cela me permet d'obtenir des informations au niveau scolaire et de culture générale avec les adultes que je fréquente dans ce lieu. Ce que j'apprécie aussi c'est d'être dans une bonne équipe. C'est un vrai plaisir.

Après ça, pour me déplacer plus facilement, j'ai suivi le cours d'«Initiation à la théorie de conduite automobile» où j'ai pu mieux comprendre les règles de conduite, car c'est écrit dans un français très difficile.

Maintenant je suis heureuse de ma situation, ainsi que de celle de ma famille. J'ai également présenté la Bourse à Travail à ma sœur et à mes amis qui ont eu besoin d'aide pour bien démarrer en Suisse et on aime bien dire merci à la BAT pour son aide à bien nous intégrer.

Mais malgré tout, mon cœur s'ennuie quand même du Sri-Lanka.

Logarani Visuvalingam

Un grand merci !



Suisse
Nadja et François Godi-Glatz
Ch. du Franoz 11, 1038 Bercher
tél. 021 887 88 12
www.eirenesuisse.ch
Cotisation annuelle EIRENE Suisse: Frs 50.-
CCP: EIRENE Suisse
La Chaux-de-Fonds 23-5046-2



Cécile Hétault
Ch. de la Prairie 9
1720 Corminboeuf
tél. 026 475 56 14
www.gvom.ch
CCP: GVOM
Lausanne 10-20968-7

Abonnements: 4 parutions par an: Frs 16.- Abonnement de soutien au journal: Frs 25.-

Rédactrices: B. Faidutti Lueber, N. Godi-Glatz, C. Hétault
Ont participé: Textes: C. Hétault, J. Strobel, M. Esteban, E. Olivera, V. Cicéron
à ce numéro: Photos: M. Chollet, M. Esteban, A. Pessio, V. Cicéron, L. Visuvalingam
Imprimerie: Rapidoffset, Le Locle
Maquette: A. Monard, La Chaux-de-Fonds
Journal adressé aux membres GVOM et EIRENE ainsi que sur abonnement